

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2005 N°22 /  
10 octobre 2005

1. délégation de signature

P2

- Ordres de mission

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

## 1 – Délégation de signature

Décision du 7 octobre portant délégation de signature,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration du 22 juin 1999 et la décision du 25 août 1999 portant organisation des services centraux de VNF,

Vu la délibération du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2003 relative à une délégation de pouvoirs consentie au Président,

Vu la délibération du conseil d'administration du 30 juin 2004 relative à l'adaptation de l'organisation des services centraux de l'établissement,

Vu la décision du président du 16 janvier 2004 portant délégation de signature à M. Guy Janin, directeur général,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Délégation est donnée à M. Patrick Lambert, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines et du pilotage des services, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 2 : Délégation est donnée à Mlle Isabelle Andrivon, directrice de l'infrastructure et de l'environnement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Jean Gadenne, directeur du développement de la voie d'eau et du patrimoine, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy JANIN, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Marie-Madeleine Galisson, directrice de la communication, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 5 : Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Bouchut, directeur des affaires juridiques et de la commande publique à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 6 : Délégation est donnée à M. Denis Musard, directeur de la prospective, du budget et des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 7 : Délégation est donnée à M. Claude Perronne, directeur financier comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 8 : Délégation est donnée à M. Nicolas Bour, chef de la mission Seine Nord Europe, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 9 : Délégation est donnée à Mlle Hélène Pujolle, responsable de la division des ressources humaines à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits afférents et au nom de M. Guy Janin, directeur général, les ordres de missions accordés aux membres du conseil d'administration, aux membres du comité d'entreprise et aux représentants du personnel, ainsi que les états de frais correspondants.

Article 10 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Spécimens de signature  
et paraphes des délégataires

Patrick LAMBERT  
Isabelle ANDRIVON  
Marie-Madeleine GALISSON  
Denis MUSARD  
Nicolas BOUR

Le directeur général

Guy JANIN  
Jean GADENNE  
Jean-Pierre BOUCHUT  
Claude PERRONNE  
Hélène PUJOLLE

175 rue Ludovic  
Boutleux,  
boite postale 820,  
62408 Béthune  
cedex  
téléphone  
03 21 63 24 05  
télécopie  
03 21 63 24 81  
www.vnf.fr  
octobre 2005